

Conseil scientifique de l'Agence de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail – Anses

Avis relatif à la mandature 2016 - 2019

Considérant que l'Anses :

- ✓ a engagé une restructuration autour de trois pôles scientifiques (Recherche et référence, Sciences pour l'expertise, Produits réglementés) et de six axes stratégiques transversaux avec en conséquence, une réorganisation conduisant à un regroupement en neuf laboratoires ;
- ✓ a élaboré parallèlement une stratégie scientifique volontairement intégrative, associant les missions d'évaluation des risques, de recherche et de référence, de veille et de vigilance, avec une forte dimension internationale tant en termes d'activités de référence que de participation, voire de pilotage de projets européens et d'échanges d'informations avec les organismes homologues étrangers d'excellence ; s'est livrée à un exercice inédit de prospective stratégique à l'horizon 2025 ;
- ✓ a mené une réflexion et développé une stratégie de partenariats, d'une part publics et d'autre part, public-privé, dotée d'une organisation interne *ad hoc* ;
- ✓ établit son programme de travail dans le cadre de son Contrat d'Objectifs et de Performance, à partir des saisines de ses tutelles, pour l'essentiel et d'auto-saisines ou de saisines de parties prenantes, dans une moindre mesure, qui s'ajoutent aux obligations réglementaires ; ce programme est détaillé dans des fiches standardisées contextualisées, récemment synthétisées par pôle scientifique, avec une présentation des orientations générales sur trois ans et des orientations stratégiques par thème ;
- ✓ a conduit des travaux méthodologiques relatifs à l'évaluation du poids des preuves et à l'analyse d'incertitude et a mobilisé méthodologistes, scientifiques de l'Agence et experts de tous les collectifs pour les décliner dans des études de cas ; initie une réflexion méthodologique autour de l'exposome pour examiner dans quelle mesure sa prise en compte pourrait améliorer les pratiques d'expertise de l'Agence ;
- ✓ est aujourd'hui en charge de plusieurs systèmes de vigilances (pharmacovigilance du médicament vétérinaire, nutrivigilance, phytopharmacovigilance, toxicovigilance, réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles) qui, avec leur histoire et leur logique de fonctionnement, ont tous pour but d'assurer une veille constante des remontées de terrain ;



- ✓ pilote depuis plus de 10 ans le programme national de recherche en Environnement Santé Travail (PNR EST) qui soutient une recherche multidisciplinaire et multi-équipes permettant de produire des connaissances nécessaires à l'évaluation des risques et mobilisables pour l'aide à la décision publique ;
- ✓ promeut l'animation scientifique autour de ses missions et de ses travaux (Journées scientifiques, Ateliers, Cahiers de la recherche, ...) et développe une communication, à ce jour essentiellement orientée vers les décideurs ;
- ✓ voit de nombreuses nouvelles missions lui être confiées, plusieurs relevant de la gestion des risques : autorisation de mise sur le marché des biocides ; gestion de la base de données des produits dérivés du tabac et du vapotage ; lutte anti-vectorielle ; sont en discussion le transfert des activités du Haut Conseil des Biotechnologies, de Cosmétovigilance ;

Considérant que

- ✓ le transfert à l'Agence de la tâche de délivrer des autorisations de mise sur le marché et la multiplication des controverses publiques concernant la toxicité de certaines substances ou agents physiques nécessitent un renforcement de sa stratégie de concertation et de dialogue avec les parties prenantes et plus largement, avec le public ;
- ✓ l'expertise mise en œuvre par l'Agence, en réponse notamment à des questions de terrain, pourrait bénéficier, dans certains cas, du déploiement d'approches ou de dispositifs de sciences participatives (identification des problèmes, observations, échantillonnage, analyse des données, etc.) ; de tels dispositifs sont susceptibles de renforcer les réseaux de veille de l'Agence, mais aussi d'élargir et d'enrichir la collecte de données en situation post-accidentelle ou de veille sanitaire et au-delà de leur fonction opérationnelle, peuvent renforcer les relations de confiance avec les partenaires de terrain de l'Agence, favoriser l'acculturation citoyenne aux démarches de recherche et d'évaluation du risque, et d'adhésion aux recommandations issues de l'expertise ;

le Conseil scientifique de l'Anses :

- ✓ soutient la démarche de restructuration dans son principe et sa finalité et apprécie les efforts de transversalités au sein de l'Anses entre les domaines, entre les disciplines et entre les missions ; il conviendra d'évaluer le bénéfice de cette nouvelle organisation et de sa gouvernance ;
- ✓ souligne le soin apporté par l'Agence à la mise en œuvre d'un plan d'actions en réponse à l'évaluation collective des laboratoires de 2016 et la prise en compte des recommandations du Conseil scientifique ;
- ✓ salue une activité très soutenue et reconnaît l'effort de synthèse dans sa présentation qui permet de dégager les enjeux structurants et d'avoir une vision globale de l'ensemble des activités scientifiques de l'Agence, recherche (interne, externe), expertise et référence se nourrissant les unes les autres ; encourage à poursuivre les rapprochements entre domaines ; dans le souci d'aider l'Agence à prioriser ses travaux, le Conseil scientifique souhaite être consulté sur les auto-saisines ;



- ✓ se félicite de la qualité des travaux méthodologiques qu'il a accompagnés et qui devraient contribuer à améliorer l'harmonisation des pratiques de l'évaluation des risques et du rendu des résultats par des collectifs d'experts très divers en termes de culture, de thématique, de logique de fonctionnement ; recommande à l'Agence d'accompagner maintenant ces experts dans le choix des domaines d'application de ces méthodes et dans la définition des conditions de leur mise en œuvre, dans le but de renforcer la robustesse et la transparence des avis et, en conséquence, la crédibilité des expertises ;
- ✓ conseille de mener une réflexion sur l'optimisation des dispositifs de vigilance en termes de structuration, d'harmonisation, de détection des signaux faibles, en lien avec le Conseil scientifique, afin d'anticiper les risques émergents ou ré-émergents ;
- ✓ encourage à poursuivre la mise en cohérence et le renforcement de la programmation stratégique de recherche en Environnement Santé Travail au service des politiques publiques, en harmonie avec les initiatives européennes, en consolidant le PNR EST ;
- ✓ recommande de renforcer les dispositifs de dialogue et de concertation avec les parties prenantes de l'Agence sur des dossiers spécifiques, en mobilisant notamment les compétences de la Mission « Sciences sociales, expertise et société » ;
- ✓ invite à réfléchir sur l'opportunité de développer en interne au sein de l'Agence une culture favorable à la science participative, et de nouer des collaborations avec les structures de recherche compétentes qui notamment déploient des infrastructures informatiques susceptibles de faciliter la collecte et le traitement des données ;
- ✓ renouvelle sa mise en garde vis-à-vis des dangers :
 - liés à la co-existence au sein d'une même institution des activités d'évaluation et de gestion des risques (risque accru de controverses, de perte de confiance du public, des parties prenantes ...) ;
 - liés à la multiplication des missions, à moyens constants, qui pourrait nuire à la qualité des expertises et à leur crédibilité ;
- ✓ préconise de maintenir le mode de fonctionnement du Conseil scientifique avec un travail en deux sous-commissions la veille des séances plénières, l'une centrée sur l'activité des laboratoires, l'autre dont le contour pourrait évoluer vers des aspects méthodologiques ; d'une manière générale, le Conseil scientifique incite l'Agence à mieux préciser ses attentes vis-à-vis de ses membres et de ses deux sous-commissions en formulant à leur intention des questions précises, notamment concernant les aspects relatifs aux sciences humaines et sociales des dossiers traités, et à les informer régulièrement des suites données aux avis et recommandations ;

Au total, le Conseil scientifique félicite l'Anses pour sa remarquable évolution ainsi que pour l'ampleur et la qualité des travaux effectués et insiste sur la nécessité que soient attribués à l'Anses des moyens à la hauteur des missions confiées et des enjeux.